Association Cantonale Neuchateloise de Gymnastique ACNG

Demande de subside pour achat de matériel

Commission LoRo-Sport Neuchâtel

Aux sociétés de gymnastique de l'ACNG

Madame la Présidente
Monsieur le Président,

Les demandes dûment remplies et accompagnées des factures et des preuves de paiement sont à déposer au secrétariat de l'ACNG, route de Neuchâtel 3, 2053 Cernier ou par boîte de messagerie - secretariat@acng.ch dans le délai du 30 novembre de l'année en cours.

Délai : Seules les demandes portant sur les achats de l'année en cours effectués dans la période du 01.01 au 30.11 sont prises en considération.

Seuls les achats de matériel n'excédant pas CHF 2'000.00 par unité sont à prendre en considération. Les demandes dépassant ce montant sont à adresser à : Commission LoRo-Sport Neuchâtel, Route de l'Arsenal 2, 2013 Colombier.

Le paiement sera effectué jusqu'en décembre de l'année en cours avec préavis à la société. Prière d'indiquer le nom de la banque de la société et le numéro IBAN ou le numéro de CCP de la société :

Société :	
Nom - Prénom contact :	
Tel + E-mail :	

Nom de la banque de la société et IBAN : **CCP de la société et IBAN :**	

Renseignements et formulaires : www.acng.ch ou secretariat@acng.ch

Date facture	Fournisseur	Libellé	CHF TTC	Remarque
Total CHF (automatique)			**0.00**	

Date :	
Signature du/de la président/e de la société :	